

# Les diagnostics territoriaux de l'OREMIP

## Energie et gaz à effet de serre

Pourquoi ?

Les territoires, dans le cadre de démarche de maîtrise des consommations d'énergie et de développement des productions d'énergie renouvelable (Plans Climat, TEPCV ...), ont besoin de connaître leur profil énergétique afin d'orienter leur programme d'actions.

Dans ce contexte, l'OREMIP développe une base de données à destination des territoires de Midi-Pyrénées.

## Les bilans territoriaux de consommation d'énergie

### Principe

BD communale > reconstitution des territoires par agrégation

La donnée réelle est prioritaire :

> **Partenariats ERDF, GRDF, TIGF, RTE**

Lorsque la donnée n'est pas disponible (ICS, Bois énergie, produits pétroliers ...) elle est estimée (à partir de données auxiliaires) :

> **Groupe de travail méthodologie de l'OREMIP**

> **Atelier Gremaq**

Données fournies avec méthodologie et limites

## Les bilans territoriaux de consommation d'énergie

### Les limites

La base de données construite par l'OREMIP couvre 90% de la consommation d'énergie régionale. Les consommations non comptabilisées sont :

- l'agriculture ;
- le transport aérien et ferroviaire ;
- Une partie de l'industrie ;
- Les consommations de bois énergie pour le chauffage d'appoint ou d'agrément chez les ménages ;

Les bilans énergétiques proposés permettent d'établir un premier état des lieux mais ne sont pas assez robustes pour assurer un suivi fin des consommations énergétiques territoriales.

## Les bilans territoriaux de production d'énergie

<b>Electricité d'origine renouvelable</b>	
Hydroélectricité	Puissance installée et localisation des installations
Eolien	
Photovoltaïque	
Cogénération à partir de biomasse solide, déchets ménagers et biogaz	nr

<b>Chaleur d'origine renouvelable</b>	
Bois-énergie chez les ménages	Estimation (Insee, Ceren)
Biomasse dans l'industrie	Puissance installée et localisation des installations (Midi-Pyrénées bois)
Biogaz	Localisation des installations (Etat, ADEME, Région Midi-Pyrénées)
Géothermie (PAC)	nr
Solaire thermique	nr

## Les bilans territoriaux d'émissions de CO<sub>2</sub>

### Les énergies fossiles

Les émissions de CO<sub>2</sub> issues de la combustion des énergies fossiles sont calculées à partir de facteurs d'émissions proposés par le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC- lignes directrices 1996).

### Le cas de l'électricité

L'ADEME, en partenariat avec EDF et la DGEC, élabore un facteur d'émission de CO<sub>2</sub> pour l'électricité en fonction de son usage. (note de cadrage de février 2015).

### Le cas du bois

Les émissions de CO<sub>2</sub> dues à la combustion du bois sont absorbées lors de la croissance des végétaux, par photosynthèse. Ainsi, à couvert végétal constant, nous supposons que l'utilisation du bois énergie ne contribue pas à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

## Les diagnostics territoriaux OREMIP en 2015

